

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

## PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° DN314

présenté par

Mme Mirallès, M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, M. Blanchet, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larosneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillary, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 211 par une phrase ainsi rédigée : « Le service de santé des armées continuera de jouer un rôle essentiel au service de l'efficacité opérationnelle du moral des forces armées. Il participera à l'amélioration de la détection et de la prise en charge des blessures psychiques, au bénéfice des militaires en activité et des anciens militaires, rendue nécessaire par le contexte opérationnel actuel. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service de santé des armées a déjà très nettement fait ses preuves lors de nombreux théâtres de guerre à travers le monde mais encore plus récemment suite aux attentats que la France a subi. C'est pourquoi ce service de santé se doit d'avoir un rôle essentiel dans le traitement des blessures psychiques de nos soldats en activités mais également ceux ayant quitté l'armée. Nous savons très bien qu'aujourd'hui de nombreuses maladies psychiques notamment liées à des opérations extérieures se déclenchent tardivement. La nation se doit de ne pas oublier ces soldats qui se sont sacrifié pour elle.